

Titre : Santé et sécurité classiques	
Centrale nucléaire :	
Année :	
Trimestre :	
Nombre de décès	= _____
Nombre d'accidents avec perte de temps de travail (APTT)	= _____
Nombre de jours civils perdus	= _____
Nombre d'accidents invalidants	= _____
Nombre d'accidents nécessitant des soins médicaux	= _____
Heures d'exposition (nombre total d'heures travaillées à la centrale)	= _____
Taux d'accidents de travail	= _____
Taux de gravité des accidents (par 200 000 heures travaillées)	= _____
Fréquence des accidents (par 200 000 heures travaillées)	= _____
<p>Taux d'accidents de travail = Nombre d'APTT x 200 000 heures-personnes / # d'heures d'exposition</p> <p>Taux de gravité des accidents = # de jours civils perdus x 200 000 heures-personnes / # d'heures d'exposition</p> <p>Fréquence des accidents = (# de décès + # d'APTT + # d'accidents avec soins médicaux) x 200 000 heures-personnes / # d'heures d'exposition</p>	
<p>Renseignements supplémentaires au besoin :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les « accidents invalidants » désignent les accidents avec perte d'heures de travail + les accidents entraînant des travaux restreints • Les décès, les APTT et les jours civils perdus sont inclus lorsqu'ils sont liés au travail et justifiés du point de vue médical • Les heures d'exposition (de travail) comprennent : 	
Préparé par :	Date :